



Réflexion sur une politique d'aménagement du territoire

www.cpat.fr

Février 2026

Réponse d'Ariane AZEMA, Conseillère à la DATAR en charge de l'enseignement supérieur et de la planification (1996-2002)

- Intérêt d'une politique nationale d'aménagement du territoire en France aujourd'hui ?

L'aménagement du territoire constitue une politique publique à fort marqueur symbolique dont la relance revient à intervalles plus ou moins réguliers (milieu des années 1990, fin années 1990-début 2000, dans une moindre mesure milieu des années 2010 lors des réformes institutionnelles touchant à la décentralisation) en alternance avec des politiques de priorisation de certains territoires (périphériques, ruraux etc. comme affiché ces dernières années). Pour autant, au-delà de ce quasi récit de la capacité d'intervention de l'Etat, il existe bien un besoin de débats, de perspective et d'action collective territoriaux à l'échelle nationale, susceptibles en outre d'impulser ou de conforter les prospectives et choix de niveau régional ou local.

Plusieurs changements ou défis majeurs nécessiteraient ainsi de poser ou de réexaminer les choix collectifs territoriaux : entrée dans un certain « hiver démographique », enjeux d'adaptation et de transition climatiques et écologiques, repositionnement productif et gestion de ressources rares.

Quelles sont, à vos yeux, les grandes priorités auxquelles une politique nationale d'aménagement du territoire repensée devrait être consacrée ?

La soutenabilité territoriale et la justice spatiale.

Comment envisageriez-vous le repositionnement du rôle de l'Etat et de ses grands opérateurs dans un aménagement du territoire adapté au contexte de décentralisation actuel ?

C'est certainement la dimension la plus difficile : d'une part, l'atomisation de « l'Etat » (entre centrale, agences et autres opérateurs) que la réification constamment réaffichée en la personne du préfet de département ne résout pas réellement, d'autre part, le difficile couplage des calendriers (et priorités) nationales et locales.

En fait, quelle que soit la posture et la modalité d'intervention préconisée pour la « sphère Etat » (stratège, acteur, coordonnateur ou encore régulateur), l'enjeu est avant tout de (re)trouver des formes de continuité et de visibilité au moins à moyen terme.

Au-delà des difficultés budgétaires, quels sont les éventuels obstacles auxquels une ambition de relance de l'aménagement du territoire aura selon vous à faire face sur le plan national ?

- obstacle culturel : sortir d'une vision clivée des territoires : urbain vs rural, métropole vs périphéries, « quartiers » vs « territoires », etc.

- obstacle institutionnel : la fragmentation territoriale communale et le principe de non tutelle entre collectivités (ou encore l'échec du chef de filat dans certains domaines)
- obstacle anthropologique : l'absence de consensus sur l'objectif de transition.

Pouvez-vous évoquer succinctement une ou deux politiques publiques qui ont, par leur réussite, incarné à vos yeux la politique d'aménagement du territoire lors de votre carrière professionnelle (à la DATAR ou dans un autre poste) ?

Le plan U2000 et le plan U3M, en raison des masses budgétaires engagées (comparativement au Plan Campus par exemple) mais également au regard des débats préparatoires et de la construction d'un consensus (relatif) des acteurs (comparativement aux politiques de différenciation assez brutales engagées par le SGPI, sous forme de mise en concurrence).

Le schéma de services collectifs des transports visant à produire des scénarios de référence et des arbitrages nécessaires au temps long.